



Attestation assedic mal remplie

Par **ludivine83550**, le **09/11/2009** à **10:51**

Bonjour,
Voilà mon gros problème. J'a été embauché en septembre 2003 chez un notaire (91 essonne) le 1er janvier 2005 je me suis mise en congé parental (accordé par mon employeur) et j'ai dû partir pour suivre mon conjoint dans le var (83), j'ai donc envoyé ma lettre de démission à mon employeur le 13/10/06.
Aujourd'hui les assedics ne veulent pas m'indemniser car mon attestation est mal remplie (page 2 date d'embauche de Septembre 2003 à décembre 2004 et sur la ligne du dessous date de la demission 13/10/06) les assedics veulent que sur la première lign il soit inscrit date d'embauche de septembre 2003 au 13/10/06.
Mon employeur ne veut pas me la retourner malgré une lettre en AR.
Il me manque également 5 bulletins de salaire. Je perd donc 700€ d'assedic par mois et c'est très dur vu que j'ai 3 enfants.
Quelles sont mes recours ? comment ça se passe si je vais aux prud'hommes ? y'a t-il des frais ?
Je suis vraiment dans l'impasse
Merci beaucoup de votre aide